



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

# La coopération internationale et l'INAO

Expliquer les principes et l'intérêt de la politique française relative aux signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) des produits agricoles et agroalimentaires, son fonctionnement, ses retombées économiques, territoriales et sociales, peut fournir une réponse adaptée aux objectifs agricoles de nombreux pays.

**Le partage d'expérience est aussi un moyen efficace de défendre nos propres SIQO, et notamment les indications géographiques, et d'inscrire ces concepts dans le débat international.**

Dans ce but, **l'INAO développe, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des actions de coopération internationale** : accueil de délégations étrangères, participation à des séminaires, conférences et autres manifestations à l'étranger, appui technique, prise en charge d'actions de coopération.

Les actions envisagées s'intègrent dans la **stratégie d'influence** du ministère de l'Agriculture et répondent aux orientations définies par l'INAO : travail avec des pays où des cas de contrefa-

çon sont détectés ou des pays présentant un potentiel en matière d'alliance dans le cadre de négociations.

Pour mener ces actions, un réseau d'experts a été mis en place, coordonné par le service juridique et international de l'Institut.

## Quelques actions (2015/2016)

### • ETATS-UNIS :

Visite en France en 2015, de l'Association des producteurs de pommes de terre de l'Idaho, et de l'American origin products association (AOPA). L'occasion d'échanger sur le thème des Indications géographiques avec des professionnels des pommes de terre de l'Île de Ré AOP et les services du ministère de l'Agriculture. Signature en septembre 2015 d'un protocole de coopération entre l'INAO, l'AOPA, et OriGin France.

### • TURQUIE :

Intérêt manifesté par la Turquie pour développer son système d'IG. Deux missions effectuées sur place en 2015

et accueil d'une délégation en France en juin 2016. Ces rencontres ont permis d'analyser la réglementation turque à la lumière de la réglementation européenne, et de pointer les évolutions nécessaires, comme la mise en place de contrôles effectifs.

### • ALGERIE :

Fin du jumelage INAO / Algérie en 2016. Mise en place du dispositif de reconnaissance et de contrôle des signes distinctifs relatifs à l'origine (Appellations d'origine et Indications géographiques). Deux produits reconnus en IG (figue de Béni Maouche, datte de Tolga). L'olive de Sig est en cours d'instruction.

D'autres pays sont engagés dans des missions de coopération internationale avec l'INAO : l'Équateur, l'Arménie, la Géorgie, le Kosovo, l'Albanie, la Birmanie, le Japon, le Canada, la Moldavie...

© DR